République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 À 10H

Centre administratif de l'Eurométropole
Salle des conseils
Convocation du 16 septembre 2020

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	25 titulaires 9 suppléants

Délibération n°363 du Comité syndical

5. <u>Lecture de la charte de l'élu local</u>

Pia IMBS donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-1-1 CGCT.

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 29 SEP. 2020
La publication le 29 SEP. 2020
Strasbourg, le 29 SEP. 2020

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
29 SEP. 2020
BCL - Pôle de Contrôle de Légalité

La Présidente
Pia IMBS